



## Mention d'information

### Accompagnement Exploitants Agricoles Recouvrement Cotisations

La C.G.S.S. de la Réunion met en œuvre un traitement ponctuel destiné à « Accompagner les Exploitants Agricoles pour le recouvrement de leurs cotisations ».

Les exploitants agricoles concernés par l'envoi de contraintes seront contactés par courrier, par messagerie et par téléphone afin de les accompagner dans les démarches proposées par la C.G.S.S. notamment pour la mise en place d'échéanciers.

Les informations traitées sont :

- Nom, prénom, adresse, adresse de messagerie, numéro de téléphone ;

L'accès à ces informations est réservé aux agents de la C.G.S.S. de la Réunion en charge de la Relation Entreprises et du Recouvrement Agricole, individuellement habilités par le Directeur de l'organisme et dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

La durée de conservation des données est de 2 mois.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de l'organisme ou au Délégué à la Protection des Données.

[dpo@cgss.re](mailto:dpo@cgss.re)

4 Boulevard Doret - CS 53001 – 97741 Saint Denis Cedex 9

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

[Commission Nationale Informatique et Libertés -- CNIL –TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07](https://www.cnil.fr/)

**Vous pouvez retrouver cette information sur le site [www.cgss.re](http://www.cgss.re)**